

REDEVANCE DE MISE EN SERVICE D'UN COMPTEUR D'EAU DEVIS

Nom - Prénom :

Adresse :

SIRET : tél. :

Lieu du Branchement :

PRIX H.T.	103.36 €
T.V.A. 20 %	20.88 €
PRIX T.T.C.	124.03 €

Devis demandé et accepté le :

Signature du demandeur :

Joindre impérativement les documents suivants :

- copie arrêté de permis de construire
- copie plan de situation (indiquer emplacement compteur souhaité)

Date d'exécution des travaux : _____ / _____ / **2020**

Index d'arrivée : _____ N° du compteur posé : _____

N.B. – EXTRAIT DU REGLEMENT DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU – En ce qui concerne la protection du compteur, celle-ci incombe à l'abonné. En cas de détérioration due au gel ou autre, suite à la non-protection du compteur, celle-ci incombe à l'abonné. L'abonné devra tenir le regard dégagé après les gelées, pour permettre aux agents de relever les compteurs courant Avril Mai. L'abonné pourra toujours contrôler la consommation inscrite au compteur. Il lui appartiendra de signaler au Maire les irrégularités du fonctionnement qu'il aura constatées de manière à ce que toutes les mesures soient prises pour remettre le compteur en état. Aucune réclamation ne sera admise contre l'importance de la consommation, l'abonné ayant à tout moment la possibilité de procéder à la vérification de son compteur. C'est ainsi qu'une consommation anormale provoquée par une fuite d'eau après compteur, et non sur le réseau public, ne pourra être prise en compte pour dégrèvement.

A Ingré, le

Pour le Président et pour délégation,
Le Responsable du Pôles Nord Ouest,

Didier BELEN